

Adapter son enseignement musical aux publics en situation de handicap : pédagogie inclusive et outils opérationnels

Action de formation professionnelle continue

12 heures - 2 jours de 6 heures, hors pauses

Présentiel - formation proposée en intra ou sur site

CFPM FRANCE - 425 cours Émile Zola, 69100 Villeurbanne - 09 72 23 36 72 - contact@cfpmfrance.com

1. Objectifs de la formation

Permettre aux enseignants artistiques d'adapter leur enseignement musical aux élèves en situation de handicap, en développant une pédagogie inclusive, en mettant en œuvre des adaptations instrumentales et pédagogiques concrètes, et en élaborant un plan d'adaptation individualisé transférable dans leur établissement.

2. Public visé

- Enseignants artistiques territoriaux
- Coordinateurs pédagogiques
- Responsables d'ensembles collectifs
- Directeurs adjoints d'établissements d'enseignement artistique

3. Prérequis

- Exercer dans un établissement d'enseignement artistique
- Avoir une expérience d'enseignement individuel ou collectif

4. Durée et organisation

- Durée : 2 jours (12 heures)
- Horaires : 6 heures par jour
- Modalité : présentiel
- Effectif recommandé : 8 à 15 participants

5. Méthodes pédagogiques

- Apports méthodologiques structurés
- Analyse de situations concrètes
- Études de cas
- Ateliers de différenciation pédagogique
- Travail collaboratif
- Élaboration d'outils individualisés

6. Moyens pédagogiques et matériels

- Salle adaptée au travail collectif
- Supports pédagogiques adaptés
- Exemples d'outils spécifiques (visuels, numériques, partitions adaptées)
- Modèles de plans d'adaptation

7. Programme détaillé

Jour 1 – Fondements de la pédagogie inclusive

Matin :

- Définition du handicap en contexte éducatif
- Principes de pédagogie inclusive
- Posture professionnelle et cadre éthique
- Analyse des besoins spécifiques des élèves

Après-midi :

- Différenciation pédagogique en enseignement musical
- Adaptation des supports (partitions simplifiées, supports visuels, outils numériques)
- Adaptation instrumentale (posture, ergonomie, organisation)
- Études de cas concrets

Jour 2 – Mise en œuvre et planification

Matin :

- Organisation de pratiques collectives inclusives
- Gestion des ensembles hétérogènes
- Coordination avec le référent handicap et l'équipe éducative
- Communication avec les familles et partenaires

Après-midi :

- Élaboration d'un plan d'adaptation individualisé type
- Définition d'indicateurs de suivi
- Ajustement des pratiques pédagogiques
- Formalisation d'un outil transférable dans l'établissement

8. Compétences visées et modalités d'évaluation

Compétence 1

- Objectif opérationnel : Mettre en œuvre une pédagogie inclusive en contexte musical.
- Contenus principaux : principes d'inclusion, posture professionnelle.
- Évaluation associée : étude de cas argumentée.
- Critères / seuil de réussite : pertinence des adaptations proposées.

Compétence 2

- Objectif opérationnel : Adapter les supports et pratiques instrumentales.
- Contenus principaux : différenciation pédagogique, adaptation instrumentale.
- Évaluation associée : production d'exemples de supports adaptés.
- Critères / seuil de réussite : cohérence pédagogique et faisabilité.

Compétence 3

- Objectif opérationnel : Mettre en place des pratiques collectives inclusives.
- Contenus principaux : gestion d'ensemble hétérogène, organisation des répétitions.
- Évaluation associée : simulation de situation collective.
- Critères / seuil de réussite : efficacité organisationnelle.

Compétence 4

- Objectif opérationnel : Élaborer un plan d'adaptation individualisé.
- Contenus principaux : structuration d'un plan personnalisé, indicateurs de suivi.
- Évaluation associée : production d'un plan d'adaptation individualisé type.

- Critères / seuil de réussite : clarté, réalisme et transférabilité du plan.

9. Validation de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les compétences acquises.

10. Encadrement pédagogique

Intervenant disposant d'une double expertise artistique et pédagogique, d'une expérience en pédagogie inclusive et en formation d'adultes.

11. Accessibilité et prise en compte du handicap

- Analyse individualisée des besoins d'adaptation (rythme, supports, organisation de la salle, aides techniques).
- Aménagement possible des modalités d'évaluation (tiers-temps, assistance technique, ajustement des exercices pratiques, salle dédiée).
- Contact avec le référent handicap CFPM en amont de l'entrée en formation, avec formalisation écrite des aménagements retenus.

12. Transfert en situation professionnelle et suites de parcours

- Mise en place d'un protocole d'adaptation individualisé dans l'établissement
- Développement d'ensembles inclusifs
- Coordination renforcée avec les acteurs du territoire

13. Documents remis aux participants

- Support méthodologique complet
- Modèle de plan d'adaptation individualisé
- Grille d'analyse des besoins
- Outil de suivi pédagogique

14. Sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.